

# FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## POUR LES HOSPITALIERS, 7 ANS DE TRAVAIL EN PLUS AVEC LA FIN DE LA CATÉGORIE ACTIVE !

La « concertation » organisée ce jour par le gouvernement dans la Fonction Publique, sur les deux sujets que sont la pénibilité, la fin de carrière et les retraites progressives ne laisse aucune place aux spécificités et aux revendications des personnels des établissements du sanitaire, du médico-social et du social, et plus largement à l'ensemble des salarié.e.s des secteurs public et privé de la santé et de l'action sociale. La délégation CGT a quitté la séance après avoir porté nos propositions CGT, car aucune de négociation n'était possible avec Mr Dussopt dont le mandat était de nous annoncer la fin de la catégorie active dans la Fonction Publique.

Le gouvernement utilise l'alibi de « l'universalité et de l'équité » pour niveler vers bas les droits acquis et met fin à la catégorie active dans la Fonction Publique pour appliquer le compte personnel de pénibilité, dispositif dans le secteur privé qui ne fonctionne pas. Avec ce choix, il écarte de fait tous les professionnels qui bénéficient d'une reconnaissance de la pénibilité dans le public avec un départ anticipé de 5 ans à la retraite notamment les aides-soignantes et les infirmières. Pour la CGT, la seule mesure d'équité indispensable est l'extension de la catégorie active aux salarié.e.s du privé qui sont soumis.e.s à la pénibilité de leurs métiers.

Alors que les professionnel.le.s aspirent à partir à la retraite à un âge décent, en bonne santé, avec une pension digne, les annonces faites ce matin vont dans le sens contraire. Rappelons que 40 % des aides-soignant.e.s partent à la retraite avec un taux d'invalidité plus au moins important.

À certaines professions, le gouvernement a déjà promis des ajustements pour faire passer la pilule. Aux professionnel.le.s de la Santé et de l'Action Sociale, il affiche juste une fin de non-recevoir après des mois de mouvements et de grèves dans nos établissements. Quel mépris !

Sous couvert de simplification, le gouvernement veut imposer une réforme des retraites régressive. Les annonces du Premier ministre sont claires : cette réforme aura pour conséquence une baisse des pensions et un recul toujours plus important de l'âge de départ à la retraite.

La conséquence directe sera de travailler 7 ans de plus pour les centaines de milliers d'infirmier.e.s et d'aide-soignant.e.s afin d'obtenir une retraite à taux plein dont le montant n'est pas garanti et variable par la logique de la « valeur du point ».

Les coupes budgétaires continuent et les établissements de santé et d'action sociale sont dans une situation catastrophique. Les conditions de travail dégradées, les effectifs insuffisants, les fermetures de lits et l'absence de reconnaissance salariale ne suffisent pas à ce gouvernement qui veut maintenant imposer une nouvelle régression à des professionnels déjà à bout.

Aujourd'hui, au vu du manque d'attractivité qui se traduit par une baisse très importante du recrutement dans les écoles du sanitaire, médico-social et social, ces mesures vont aggraver la situation.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale appelle à l'amplification du mouvement contre cette réforme par la grève et les actions organisées partout sur le territoire, les 9, 10 et 11 janvier 2020.

Case 538  
263, rue de Paris  
93515 Montreuil Cedex

02/20

Tél : 01.55.82.87.88  
Fax : 01.55.82.87.74  
E-Mail :  
sg@sante.cgt.fr

Montreuil, le 8 janvier 2020.